

## Rapide histoire juridique de l'homosexualité

- **Jusqu'à la fin du 18e siècle** : les relations homosexuelles font partie des crimes punis par la mort.
- **6 juillet 1750** : la dernière exécution publique française pour motif d'homosexualité a lieu à Paris, place de Grève.
- **Depuis 1791** : les rapports homosexuels en privé entre adultes consentants ne sont plus poursuivis par la loi.
- **Jusqu'en 1981** : une police administrative, mise en place dès avant la Révolution se caractérise par un recensement, sous forme de fiches, des homosexuels identifiés, des prostitués homosexuels et travestis (« registres des pédérastes »).
- **Août 1942** : le régime de Vichy établit une distinction discriminatoire dans l'âge de consentement entre rapports homosexuels et hétérosexuels : 21 ans pour les rapports homosexuels et 13 ans pour les rapports hétérosexuels (puis 15 ans à partir de 1945).
- **En 1974** : l'âge de majorité passe de 21 ans à 18 ans et la majorité sexuelle pour les rapports homosexuels est abaissée à 18 ans.
- **En 1982** : la législation discriminatoire concernant l'âge de consentement est abolie.
- **En 1983** : la loi Le Pors, portant droits et obligations des fonctionnaires, supprime les notions de « bonne moralité » et de « bonnes mœurs » du statut général des fonctionnaires.
- **En 1999** : le pacte civil de solidarité (PACS) ouvert aux couples de sexe différent comme de même sexe.
- **En 2004**, la loi instaurant la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) mentionne l'homophobie parmi les motifs de discriminations et pénalise les propos publics incitant à la haine, diffamatoire ou injurieux en raison de l'orientation sexuelle.
- **En 2005** : un décret pénalise également la diffamation, l'injure et la provocation à la haine non publiques.
- **En 2013** : la loi autorise le mariage pour les couples de personnes de même sexe.